



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40
Huile Moteur

Code du produit : VE13717

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société : KRAUTLI (SCHWEIZ) AG
BADENERSTRASSE 41
8104 WEININGEN
Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1
251 51 51(international)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient anhydride maléique.
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

	Numéro d'enregistrement		
Mineral Oil - mixture	Non attribuée 01-2119484627-25-xxxx, 01-2119471299-27-xxxx, 01-2119487077-29-xxxx, 01-2119480132-48-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 5 - < 10
Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts	Non attribuée 947-519-7 01-2120765489-36-xxxx	Skin Sens. 1B; H317 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1B >= 10 %	>= 0,1 - < 0,5
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (Système respiratoire) EUH071 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par	>= 0 - < 0,001



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

		voie orale: 1.090 mg/kg	
--	--	----------------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
anhydride maléique	108-31-6	VLE	0,1 ppm 0,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VME	0,1 ppm	CH SUVA



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

		0,4 mg/m3	
<p>Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.</p>			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
anhydride maléique	Eau douce	0,04281 mg/l
	Eau de mer	0,00428 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,334 mg/kg
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	44,6 mg/l
	Sol	0,0415 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection des mains

- Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile
- Délai de rupture : >= 240 min
- Épaisseur du gant : >= 0,35 mm
- Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point d'écoulement	: < -33 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 236 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: < 6.800 mPa.s (-20 °C)
Viscosité, cinématique	: 113 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

Densité	:	0,879 gcm ³ (15,6 °C)
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Amines
Métaux
alcalis forts
Oxydants forts
eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.090 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.090 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,35 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.620 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Probable étant donné les composants.

Composants:

anhydride maléique:

Résultat : Corrosif



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts:

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

anhydride maléique:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Résultat : positif

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Humain
Résultat : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Espèce : Rat
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Espèce : Humain
Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Échange de chromatides soeurs sur moelles
osseuses de mammifères
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Mineral Oil - mixture:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

anhydride maléique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Fertilité: NOAEL Mating/Fertility: 55 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire
précoce
Espèce: Rat, femelle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 140 Poids
corporel mg / kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
Organes cibles : Système respiratoire
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

anhydride maléique:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 40 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : CUST-N11.00322330

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : CUST-N11.00322330

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 10 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 a

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 32 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

Durée d'exposition	:	2 a
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	0,0033 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	132 - 136 jr
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	0,0098 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	132 - 136 jr
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	0,0011 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	132 - 136 jr
Symptômes	:	Irritation locale
Espèce	:	Hamster, mâle et femelle
NOAEL	:	0,0098 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	132 - 136 jr
Espèce	:	Hamster, mâle et femelle
LOAEL	:	0,0011 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	132 - 136 jr
Symptômes	:	Irritation locale
Espèce	:	Singe, mâle et femelle
NOAEL	:	0,0098 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	132 - 136 jr
Espèce	:	Singe, mâle et femelle
LOAEL	:	0,0011 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	132 - 136 jr
Symptômes	:	Irritation locale

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

Composants:

Mineral Oil - mixture:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

anhydride maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 75 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Essai en statique
Remarques: Mortalité

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Essai en statique
Remarques: Mortalité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 43 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 12 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 74 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Point final: Test de Reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Reaction products of benzenesulfonic acid, mono- C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. para-, calcium salts:

Biodégradabilité : Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

anhydride maléique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 jr



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

anhydride maléique:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

anhydride maléique:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
13 02 05, huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) :

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) :

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

H372 : des difficultés respiratoires par inhalation.
: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par
inhalation.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition
répétée
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation,



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ALL FLEET EXTRA 15W-40 Huile
Moteur

Version: 12.0

Date de révision: 22.04.2024

Date d'impression: 22/04/2024

l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : R0517005

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR